



**Rapport de monitoring des violations des droits des prisonniers au Burundi .**

**Période du mois d'août 2020.**

**Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **SANTE DES DETENUS**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

- **INTRODUCTION**

Au cours du mois d'août 2020, ACAT-Burundi a documenté les violations des droits humains commises à l'endroit des personnes privées de liberté en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier. Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers ont été recensées.

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers se trouvant dans les établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA, RUMONGE, RUTANA, RUYIGI, BURURI, MUYINGA et BUBANZA.

En dehors de ces cas de maltraitements physiques, d'autres phénomènes de violations par la privation des soins de santé ainsi que la problématique concernant la surpopulation carcérale seront développées.

Les violations constatées sont résumées en quatre points à savoir : les traitements inhumains et dégradants pouvant être qualifiés de torture, le non-respect des décisions judiciaires et détentions arbitraires, la problématique liée aux soins de santé ainsi que la surpopulation carcérale et ses conséquences.

## **I. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS**

Au cours de cette période concernée par le présent rapport, il a été constaté que la maltraitance des prisonniers qui avait sensiblement diminué ces deux derniers mois a repris avec cette seconde moitié de ce mois d'août 2020 comme nous avons pu le remarquer, ce phénomène de mauvais traitements a trait avec les récentes attaques des groupes armés dans les différentes localités du pays. Les détenus politiques des prisons de Muramvya et Bujumbura ont été la cible de leurs pairs membres du parti au pouvoir déguisés en comité de sécurité et des autorités pénitentiaires.

Dans la prison de Mpimba, cette maltraitance a commencé à se manifester en date du 29 Août 2020. Les détenus fidèles au parti présidentiels sous le commandement du nommé MINANI Prosper ont interdit un rassemblement de plus de trois détenus. Ils opèrent des fouilles des téléphones dans les cellules occupées par les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique. Ils le font même pendant la nuit. Ils profitent de ce moment pour dérober de l'argent. Ceux qui se sont montrés très zélés dans ces opérations sont MUGISHA Abdoul, NITUNGA Ali et MINANI Prosper. Les victimes de cette barbarie qui ont perdu leurs biens sont : HITIMANA Mathias, HAKIZIMANA Vianney et IRISHURA Eddy Claude.

Dans la Prison de Muramvya, les autorités pénitentiaires commencent à craindre les détenus politiques et les soumettent à un contrôle excessif par le biais de leurs pairs fidèles au parti présidentiel. Un certain Channel MFURANZIMA, détenu dans la même prison et membre du parti de l'opposition MSD est dans le viseur des autorités pénitentiaires.

## **II. NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ARBITRAIRES**

A part les détenus déjà identifiés dans nos précédentes publications et qui ne sont pas encore libérés, au cours de ce mois d'août 2020 nous avons encore une fois constaté que cette forme d'injustice est toujours récurrente.

A titre illustratif, un certain MANISHA Cyriaque de la prison RUYIGI acquitté par le Tribunal de Grande Instance de RUYIGI en date 27.08.2020 est toujours sous les verrous en violation de la loi régissant la procédure pénale au Burundi. Le Parquet de Ruyigi s'est opposé à sa libération arguant qu'il a interjeté appel, ce qui est contraire au Code de Procédure Pénale car l'intimé doit être mis dans la position dans laquelle le jugement l'a placé.

## **III. SANTE DES DETENUS**

La situation de la santé des détenus est problématique. Les conditions de détention dans lesquelles vivent les détenus notamment la surpopulation carcérale et l'insalubrité favorisent l'émergence et la propagation des maladies.

### **II.1. CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

L'accès aux soins de santé à l'extérieur des prisons est souvent rendu difficile par les autorités pénitentiaires dans certaines prisons. L'insuffisance des médicaments dans les dispensaires des prisons se fait également remarquer.

Ce qui reste un handicap majeur pour certains détenus surtout ceux qui sont poursuivis pour les crimes à caractère politique. Les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas disponibles dans les maisons pénitentiaires éprouvent de grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires. Ceux qui sont hospitalisés sont sortis de l'hôpital avant qu'ils ne soient rétablis.

Le cas du détenu de la prison de Mpimba répondant au nom de NIMPAYE Joseph qui était admis à l'Hôpital Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge a été contraint de retourner à la prison avant qu'il ne fasse un contrôle pourtant recommandé par le médecin traitant en est une illustration.

Nous ne manquerons pas de saluer la façon dont la direction de la prison de Bubanza traite les prisonniers en leur octroyant l'autorisation des soins dans les structures de santé de l'extérieur de la prison. Le cas du colonel DUSHIMAGIZE Dieudonné de la prison Bubanza qui a été transféré à l'Hôpital Bubanza, puis référé à l'Hôpital Prince Régent Charles sans aucune difficulté illustre bien notre constat. Elle devrait servir d'exemple pour les autres établissements pénitentiaires qui refusent l'accès aux soins aux détenus.

### **II.2. Mesures barrières à la pandémie COVID 19**

Au cours de la période concernée par ledit rapport, ACAT- BURUNDI a documenté sur le respect des mesures prises par les établissements pénitentiaires pour faire face à la propagation de la pandémie du COVID -19 dans les milieux carcéraux.

Il sied de rappeler les mesures prises pour chaque établissement pénitentiaires avant de faire un commentaire sur leur respect.

Il a été constaté que les prisons ont pris des mesures mais que celles – ci s'avèrent inefficaces pour plusieurs raisons entre autre la surpopulation carcérale, le manque du savon en suffisance, absence de masques et mouvements des prisonniers libres et du personnel pénitentiaire dans les prisons sans protection.

Le tableau ci-dessous résume les mesures déjà prises pour chaque prison :

<b>Prison</b>	<b>Mesures prises</b>	<b>Situation des mesures prises et commentaires</b>
<b>MURAMVYA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Se laver régulièrement les mains avec du savon</li> <li>- Construction d'une cellule d'isolement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les visites sont suspendues</li> <li>- Pas de savons en quantité suffisante</li> <li>- La cellule est trop petite</li> </ul>
<b>MPIMBA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Réservation d'une cellule de dix lits pour isoler les détenus atteints du COVID 19</li> <li>- Thermomètres pour mesurer les températures des nouveaux détenus ou toute autre personne qui veut entrer à l'intérieur de la prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues mais les détenus libres sortent à leur aise</li> <li>- Cellule d'isolement est en place</li> <li>- Prise de la température faite lorsqu'il y a un nouveau détenu qui entre est respecté mais ça ne se suffit pas. Il faut une quarantaine et un test médical.</li> </ul>
<b>GITEGA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thermomètre pour mesurer les températures</li> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Construction d'une chambre pour isoler les malades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues</li> <li>- Prise de la température faite lorsqu'il y a un nouveau détenu qui entre est respecté mais ça ne se suffit pas. Il faut une quarantaine et un test médical.</li> </ul>
<b>RUMONGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Mise à la disposition des détenus d'un téléphone public pour compenser les visites</li> <li>- Mise à la disposition d'un thermo flash</li> <li>- Se laver les mains avant d'entrer dans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues mais les détenus libres circulent à l'extérieur de la prison</li> <li>- Savons en quantité insuffisants</li> </ul>

	<p>la prison</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en quarantaine de nouveaux détenus pendant 15 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de sensibilisation</li> <li>- Quarantaine non respecté</li> </ul>
<b>BUBANZA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Aménagement des chambres pour les cas des malades</li> <li>- Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli d'eau et du savon à l'entrée de la prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues</li> <li>- Cellule d'isolement aménagée</li> <li>- Absence de sensibilisation pour se laver régulièrement les mains</li> </ul>
<b>RUYIGI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Prise de la température pour tout détenu qui entre dans la prison</li> <li>- Aménagement de deux chambres pour abriter les suspects avant de subir un test</li> <li>- Aménagement d'une petite salle pour la prise en charge des malades en cas de besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues</li> <li>- La prise de la température seule ne suffit pas. Il faut préparer des cellules pour isoler les nouveaux entrants</li> <li>- Cellule de prise en charge aménagée mais non équipée</li> </ul>
<b>RUTANA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Séances d'informations à l'endroit des pairs éducateurs et capita des chambres</li> <li>- Mise à la disposition de la prison d'un thermo flash pour mesurer la température des détenus surtout les nouveaux détenus</li> <li>- Aménagement d'une salle à l'intérieur et deux salles à l'extérieur pour isoler les malades toutes équipées de lits et matelas</li> <li>- Installation des points de lavage des mains à l'entrée de la prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites suspendues</li> <li>- Les détenus libres font toujours des sorties pour aller s'approvisionner dans les marchés puis reviennent dans la prison,</li> <li>- Il a été aménagé des points de lavage.</li> </ul>
<b>BURURI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension des visites</li> <li>- Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli de l'eau mêlée avec du chlore.</li> <li>- Matériel pour mesurer la température</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les visites suspendues</li> <li>- Les détenus ne sont pas sensibilisés et par conséquent n'utilisent pas l'eau</li> </ul>

	après lavage des mains - Une petite cellule aménagée pour abriter les détenus suspects du Covid 19	- Pas de thermo flash - Cellule d'isolement aménagée.
--	---	--

▪ **SURPOPULATION CARCERALE**

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe en effet un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Le tableau ci-dessous illustre ces cas :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
<b>MURAMVYA</b>	100	832	458	374	832 %
<b>MPIMBA</b>	800	4440	2353	2087	555%
<b>GITEGA</b>	400	1384	674	710	346%
<b>RUMONGE</b>	800	1030	292	738	128.75%
<b>BUBANZA</b>	100	392	178	214	392%
<b>RUYIGI</b>	300	845	256	589	281.6 %
<b>RUTANA</b>	350	497	148	349	142 %
<b>MUYINGA</b>	300	520	100	420	173.3 %

<b>BURURI</b>	200	357	230	127	178.5 %
---------------	-----	-----	-----	-----	---------

## ▪ **CONCLUSION**

Le climat d'insécurité suite aux attaques des bandées armées vers la fin du mois d'août 2020 que connaît actuellement notre pays favorise la recrudescence des violations des droits humains en général et ceux des personnes privées de liberté en particulier. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique en soufflent éperdument. Puisqu'ils continuent d'être la cible des imbonerakure qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des mauvais traitements aux opposants politiques ou supposés à l'abri des regards, Acat-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques.

Les directeurs des établissements pénitentiaires semblent jouer la complicité face aux nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les jeunes Imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin à ces récurrentes violations.

## ▪ **RECOMMANDATIONS**

A l'endroit du Gouvernement du Burundi :

- De prendre des mesures qui s'imposent pour éviter la violation des droits des prisonniers et de combattre la maltraitance de certains prisonniers par leurs pairs,
- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers,
- Prendre des mesures efficaces pour éviter la pandémie du COVID-19 dans le milieu carcéral.